

Cheseaux, septembre 2016.

Lettre aux membres no 13

Le plein de nouveautés...

Chers Collègues,

Nouvelle année scolaire rime avec nouveaux élèves, nouveaux travaux, nouvelles idées.

Pour notre association, cette reprise s'exprime sous plusieurs formes. Tout d'abord, avec le départ du Comité de nos collègues Catherine Marchand et Nathalie Teriaca, appelées par des obligations familiales. Nous profitons encore une fois de les remercier chaleureusement pour leur engagement et leur enthousiasme.

Nous avons aussi le plaisir d'accueillir **Laure Berner** qui vient les remplacer, et saluons les nouveaux membres inscrits à l'AVEAC-SPV. Pour celles et ceux qui seraient intéressés mais hésiteraient à s'engager dans cette vie associative, nous vous recevons avec plaisir à l'une de nos séances de comité. Cela ne vous engage à rien et vous pourrez vous rendre compte par vous-même de l'état d'esprit qui nous accompagne: convivialité et professionnalisme!

Comme annoncé dans le "Rapport d'activités des associations SPV" du printemps dernier, l'exercice 2015-2016 a été sans doute celui du renouveau. La décision de Madame Lyon, Conseillère d'Etat, d'ouvrir la formation PIRACEF aux personnes sous CDI, et à celles qui sont au bénéfice d'une 3ème CDD sans formation pédagogique de base, leur permet de se former et de régulariser leur situation.

Pour cette rentrée 2016-2017, ce n'est pas moins de 31 inscriptions à la formation PIRACEF, au lieu de 5 pour l'année précédente qui ont été enregistrées. Le nombre d'inscription à la formation permettra d'assurer un enseignement de qualité à nos élèves.

Nous souhaitons nos meilleurs voeux de réussite à tous ces collègues et nous nous réjouissons d'ores et déjà de les rencontrer au sein de notre Association. Sur ce point, je vous rappelle que la majorité d'entre eux ne connaissent pas l'existence de l'AVEAC-SPV, puisqu'ils n'ont pas suivi un cursus de formation pédagogique initiale.

Nous avons tous autour de nous des collègues qui ne sont pas syndiqués, ou d'autres qui sont concernés par la formation PIRACEF. C'est donc à nous de les sensibiliser au travail effectué par votre syndicat, puisque nous sommes à l'origine de la décision de Mme Lyon.

"S'engager dans un syndicat, c'est croire à des idéaux éducatifs qui nous réunissent et c'est faire preuve de solidarité. C'est aussi grâce à une forte représentation que nous pouvons être reconnus et entendus par nos Autorités".

Le dossier PIRACEF n'est cependant pas complètement clôturé puisque le problème des inscriptions sera de nouveau à l'ordre du jour, une fois que cette volée aura terminé son processus de formation.

- Est-ce que la possibilité de se former sera offerte aux prochaines personnes issues du monde professionnel qui se présenteront?
- Que faire pour revaloriser la formation PIRACEF, et qu'elle soit plus attractive pour les enseignants porteurs d'un bachelor ou d'un master?



Des questions qui mériteront vraisemblablement d'être reprises en temps voulu avec la Cheffe du Département, mais qui demandent à être anticipées.

Rappelons encore que Les négociations relatives à l'ouverture de la formation PIRACEF à des personnes sans titre pédagogique ont également permis de mettre en lumière la désuète Décision 83 (décharge horaire pour enseignants en formation complémentaire).

La SPV a souhaité renégocier cette décision, car plusieurs formations ne rentraient pas dans le cadre de cette dernière, notamment les diplômes additionnels « primaires » de 9 crédits ECTS. Pour la SPV, il est primordial que les jeunes collègues puissent bénéficier de décharge pour avoir une formation spécifique en éducation physique, anglais, musique ou en activités créatrices. Elle a également milité pour une ouverture de cette décision à d'autres instituts de formation.

La SPV tiendra ses membres informés de l'avancée et des résultats de ces négociations.

A la veille des vacances d'été, plusieurs d'entre vous manifestaient leurs préoccupations quant à la gestion des remboursements des achats pour les élèves et l'annonce de la fin du remboursement des "tickets" d'achat pour la classe.

Là encore, la SPV a effectué un travail remarquable, puisque son intervention a conduit la DGEO à apporter des clarifications qui impliquent un retour à la pratique antérieure.

(voir site SPV: <http://spv-vd.ch>)

Vous l'avez peut-être remarqué dans l'en-tête de cette lettre sans trop y faire attention:

L'AVEAC a un nouveau logo! ...ainsi qu'un nouveau site internet que nous vous laissons découvrir, si cela n'a pas encore été fait (<http://aveac.spv-vd.ch>).

Nous avons mandaté un graphiste pour la réalisation de cette nouvelle plateforme, que nous avons voulu dynamique, sérieuse, contenant des illustrations et bien sûr toutes les informations pédagogiques, syndicales, et celles liées à la formation. C'est avec plaisir que nous accueillons vos suggestions pour compléter les pages de notre site.

Si vous souhaitez participer à l'une de nos séances, ou nous faire part de vos questions, remarques, vous pouvez nous contactez par courriel à l'adresse info-aveac@spv-vd.ch.

Nous vous prions de recevoir, Chers Collègues, nos meilleurs voeux pour cette nouvelle année scolaire, que nous souhaitons riche en nouveautés.

Pour le Comité
Frédéric Guggisberg